Des organisations internationales réclament justice dans l'affaire Manirumva

Human Rights Watch, Avril 8, 2010Burundi : Justice doit Ãªtre rendue pour le meurtre dâ€™un militant Un an aprÃ¨s le meurtre Ã lâ€™arme blanche dâ€™Ernest Manirumva, un militant anti-corruption, la vÃ©ritÃ© nâ€™a toujours pas Ã©tÃ© Ã©ta le 8 avril 2010) - Le prÃ©sident du Burundi doit prendre des mesures pour que justice soit rendue dans l'affaire du meurtre d'un militant anti-corruption, ont demandÃ© aujourd'hui Amnesty International, le Projet EHAHRDP (East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project) et Human Rights Watch. Le prÃ©sident burundais, Pierre Nkurunziza, doit demander au procureur gÃ©nÃ©ral d'accÃ©lÃ©rer l'enquÃªte et les poursuites dans cette affaire et de garantir la protection des tÃ©moins, ont ajoutÃ© ces organisations. Le militant en question, Ernest Manirumva, a Ã©tÃ© poignardÃ© Ã mort il y a un an, avril 2009.

Un an aprÃ¨s le meurtre, l'enquÃªte n'a pas encore Ã©tÃ© achevÃ©e. Neuf suspects, parmi lesquels plusieurs policiers, ont Ã©t placÃ©s en dÃ©tention provisoire. Toutefois, aucune date de procÃ¨s n'a encore Ã©tÃ© fixÃ©e. Une commission d'enquÃªte judiciaire a fait des efforts, depuis sa constitution en octobre 2009, pour Ã©tablir la responsabilitÃ© du meurtre. Cependant, selon certaines organisations de la sociÃ©tÃ© civile, cette commission n'a pas explorÃ© toutes les pistes possibles et n'a pas achevÃ© son travail. Enfin, le Burundi ne disposant pas de programme de protection des tÃ©moins, certains d'entre eux n'osent pas se manifester. Â«Â Le gouvernement du Burundi devrait s'engager ouvertement Ã agir pour que justice soit rendue dans cette affaire dÃ©licateÃ Â»Â», a indiquÃ© VÃ©ronique Aubert, directrice adjointe du programme Afrique d'Amnesty International. Â«Â Le prÃ©sident Nkurunziza doit demander au procureur gÃ©nÃ©ral de mener au plus vite une enquÃªte approfondie, de garantir la protection des tÃ©moins et de traduire les coupables en justice, y compris ceux qui occuperaient des postes Ã©levÃ©s au sein des forces de sÃ©curitÃ©.Â Â» Manirumva Ã©tait vice-prÃ©sident de l'Observatoire lutte contre la corruption et les malversations Ã©conomiques (OLUCOME), une organisation de la sociÃ©tÃ© civile burundaise, et vice-prÃ©sident d'un organisme officiel de rÃ¨glementation des marchÃ©s publics. Il a Ã©tÃ© retrouvÃ© mort poignardÃ© devant chez lui. Un dossier de classement vide, maculÃ© de sang, a Ã©tÃ© trouvÃ© sur son lit et des traces d'effraction dans un bureau oÃ¹ il travaillait comme consultant au ministÃ¨re de l'Agriculture laissent penser que les meurtriers de Manirumva cherchaient des documents sensibles qu'il avait en sa possession. Peu avant sa mort, d'aprÃ¨s ses collÃ¨gues et ses amis, Manirumva enquÃªtait sur des affaires de corruption au sein de la police et de tentatives d'achat illÃ©gal d'armes Ã feu en provenance de Malaisie par la police. Â«Â Si les autoritÃ©s burundaises sont vÃ©ritablement engagÃ©es dans la lutte contre la corruption, elles doivent dÃ¨s que possible identifier et traduire en justice les coupables de ce meurtre, qui semble Ãªtre liÃ© au travail de Manirumva contre la corruptionÂ Â», a expliquÃ© Hassan Shire Sheikh, directeur exÃ©cutif du Projet EHAHRDP. Â«Â Les autoritÃ©s ont l'obligation d'apporter la preuve que les militants de la sociÃ©tÃ© civile peuvent librement critiquer le gouvernement sans risquer leur vie.Â Â» Certains reprÃ©sentants du gouvernement ont Ã©galement tentÃ© d'Ã©touffer les appels Ã la justice lancÃ©s par la sociÃ©tÃ© civile. Ã€ deux reprises en des organisations burundaises se sont vu interdire, par des reprÃ©sentants du gouvernement, d'organiser une marche manifestation dans la capitale, Bujumbura, visant Ã demander la justice dans l'affaire Manirumva. Lorsque, fin 2009, des organisations de la sociÃ©tÃ© civile ont fait des dÃ©clarations laissant entendre que la commission d'enquÃªte du gouvernement n'explorait pas toutes les pistes, le ministre de l'IntÃ©rieur, Edouard Nduwimana, les a convoquÃ©es dans son bureau et les a accusÃ©es d'Â«Â s'ingÃ©rer dans le travail du systÃ¨me judiciaireÂ Â». Certains membres des organisation qui ont publiquement dÃ©noncÃ© le meurtre et les dÃ©faillances des enquÃªtes judiciaires sur cette affaire ont eux-mÃªmes reÃ§u des menaces. Deux d'entre eux, Pierre Claver Mbonimpa, prÃ©sident de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes dÃ©tenues (APRODH), et Gabriel Rufyiri, prÃ©sident de l'OLUCOME, ont Ã©tÃ© informÃ©s en mars 2010 que des agents de l'Ã‰tat planifiaient de tuer l'un d'eux en maquillant l'assassinat en accident de voiture. Ã€ la mi-mars, Mbonimpa a dÃ©clarÃ© avoir Ã©tÃ© suivi dans le quartier Carama Ã Bujumbura par une jeep bleue du Service national d renseignement (SNR). (ContactÃ© par Human Rights Watch, le directeur adjoint du SNR a assurÃ© que ses services ne possÃ©daient pas de jeep bleue.) Mbonimpa affirme Ã©galement avoir reÃ§u des menaces par tÃ©lÃ©phone. L'un de ses interlocuteurs lui aurait ditÂ : Â«Â Si tu continues de travailler sur l'affaire Ernest Manirumva, tu finiras comme lui.Â Â» De mÃªme, en novembre 2009, Pacifique Nininahazwe, dÃ©lÃ©guÃ© gÃ©nÃ©ral du Forum pour le renforcement de la sociÃ©tÃ© (FORSC), qui menait la campagne Â«Â Justice pour Ernest ManirumvaÂ Â», a Ã©tÃ© averti qu'un complot d'assassinat se tramait contre lui. Son organisation a ensuite Ã©tÃ© frappÃ©e d'interdiction par une ordonnance du ministÃ¨re de l'IntÃ©rieur, qui a invoquÃ© de soi-disant problÃ¨mes techniques au niveau des documents d'enregistrement du forum datant de 2006. Bien que le ministre ait ensuite Â« suspendu Â» cette ordonnance, le FORSC reste dans un vide juridique. Â«Â Au lieu de menacer les organisations de la sociÃ©tÃ© civile et de leur mettre des bÃ¢tons dans les roues, les autoritÃ©s burundaises feraient mieux de s'allier Ã ces derniÃ¨res pour explorer toutes les pistes susceptibles de conduire Ã l'identification des assassins de ManirumvaÂ Â», a dÃ©clarÃ© Georgette Gagnon, directrice de la division Afrique Ã Human Rights Watch. Â«Â Le prÃ©sident burundais doit faire tout son possible pour faciliter l'avancement de l'enquÃªte et soutenir l'appel Ã la justice lancÃ© par la sociÃ©tÃ© civile pour ce meurtre barbare.Â Â» Les organisations ont appelÃ© le prÃ©sident Nkurunziza et le gouvernement du Burundi Ã Â :mettre en place un dispositif de protection des tÃ©moins qui permette Ã ces derniers de faire leurs dÃ©clarations en toute sÃ©curitÃ© et en toute confidentialitÃ©, en particulier pour ceux qui sont susceptibles de dÃ©tenir des informations impliquant des membres des forces de sÃ©curitÃ©;faire en sorte que le travail de la commission soit menÃ© Ã son terme rapidement et en toute Ã©quitÃ©, et que toutes les personnes dont les preuves montrent la responsabilitÃ© criminelle dans cette affaire soient identifiÃ©es et inculpÃ©es, y compris celles qui ont commanditÃ© le meurtre;faire en sorte que les suspects actuellement placÃ©s en dÃ©tention soient rapidement jugÃ©s tout en s'assurant que la recherche de preuves contre d'Ã©ventuels autres responsables se poursuive avant, pendant et aprÃ¨s ces procÃ¨s;soutenir les actions de la sociÃ©tÃ© civile telles que la campagne Â«Justice pour Ernest ManirumvaÂ» en autorisant les dÃ©filÃ©s et les rassemblements, et en cessant dâ€¯intimider les groupes de la sociÃ©tÃ© civile;enquÃªter sur les affaires de menaces reÃ§ues par des activistes de la sociÃ©tÃ© civile qui demandent que justice soit rendue dans le cas de l'assassinat de Manirumva, et

traduire en justice les auteurs de ces menaces.ContexteLe gouvernement burundais a pris certaines mesures pour retrouver les meurtriers de Manirumva. Une commission judiciaire a Ã©tÃ© Ã©tablie le 22 avril 2009 afin d'ouvrir une enquÃªte, mais celle-ci a entrepris peu d'actions. AprÃ¨s que les organisations de la sociÃ©tÃ© civile aient dÃ©noncÃ© l'inaction de la commission et le lien Ã©troit existant entre son prÃ©sident et le chef du Service national de renseignement, un service qui, selon certains tÃ©moins, aurait jouÃ© un rÃ´le dans l'assassinat de Manirumva, le procureur gÃ©nÃ©ral a dissout la commission. En octobre 2009, il l'a remplacÃ©e par une commission dont les membres se sont montrÃ©s plus actifs et qui semblaient, aux yeux des groupes de la sociÃ©tÃ© civile, avoir des rapports moins douteux avec les membres des forces de sÃ©curitÃ©. Le gouvernement a acceptÃ© l'offre d'assistance technique proposÃ©e par le Bureau fÃ©dÃ©ral d'enquÃªte amÃ© (FBI) dans cette enquÃªte. Si la premiÃ¨re commission juridique a fait de l'obstruction, la deuxiÃ¨me s'est montrÃ©e plus coopÃ©rative et a permis aux agents du FBI d'interroger les suspects et de relever leurs empreintes et leur ADN. Les rÃ©sultats de l'aide mÃ©dico-lÃ©gale apportÃ©e par le FBI n'ont pas encore Ã©tÃ© publiÃ©s. Neuf suspects ont Ã©tÃ© placÃ© dÃ©tention et inculpÃ©s. Cependant, au moins trois individus qui auraient pu fournir des informations sur l'affaire ont Ã©tÃ© tuÃ©s ou ont disparu. Le 15 avril 2009, un agent du Service national de renseignement a pris la fuite pour le Canada avec un visa obtenu sous le faux prÃ©texte qu'il devait participer Ã une conférence aux Ã‰tats-Unis pour le compte d'une entreprise nationale de production de cafÃ©. Trois semaines aprÃ¨s le meurtre de Manirumva, le 30 avril, un capitaine de la police, Pacifique Ndikuriyo, a Ã©tÃ© tuÃ© par balle Ã Bujumbura. En mars 2010, un policier nommÃ© EzÃ©chiel Coyishakiy disparu d'un hÃ´pital psychiatrique oÃ¹ il Ã©tait retenu sous garde armÃ©e, aprÃ¨s avoir Ã©tÃ© arrÃªtÃ© dans le cadre d'une au affaire criminelle. La police affirme ne pas savoir oÃ¹ il se trouve. La commission d'enquÃªte Ã©tudie actuellement des tÃ©moignages selon lesquels ces trois individus auraient pu Ãªtre directement impliquÃ©s dans le meurtre ou avoir su qu'il allait se produire. Le procureur a donnÃ© l'ordre Ã la commission d'enquÃªte de lui remettre un rapport sur ses conclusions dÃ¨s qu'elle aura rÃ©uni suffisamment de preuves pour permettre d'entamer des poursuites. Ã€ ce jour, toutefois, la commission n'a encore produit aucun rapport.